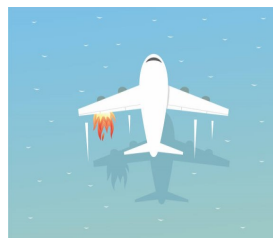


DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Mars 2021



DOCUMENT A CONSERVER

DOCUMENT A CONSERVER

INFORMATION
PREVENTION
MÂITRISE

**COMMUNE DE JANNEYRIAS
38280**



RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !

L'édito du Maire	P. 3
Informations sur les risques majeurs à JANNEYRIAS	P. 4
L'alerte en cas d'évènement grave	P. 5-6
Le pack de sécurité à préparer chez soi	P. 7
Le risque inondation	P. 8-9
Le risque transport de matières dangereuses	P.10-11-12
Le risque nucléaire - ce que vous devez faire en cas d'accident	P. 13-14
Le risque sismique	P. 15
Le risque lié au trafic aérien	P. 16
Le risque climatique	P. 17 à 20
Le risque rupture ligne très haute tension 400 kv	P. 21
Pandémie et risques sanitaires	P. 22
Récapitulatif des conduites à tenir par la population	P. 23-24

Le présent DICRIM a été réalisé et rédigé par le comité de pilotage mis en place à cet effet par la Mairie de JANNEYRIAS.



la Mairie : 04 78 32 02 43

la Police Municipale : 04 72 46 94 02

L'édito du Maire

Madame, Monsieur,

Ce document est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population susceptible d'être exposée à des risques majeurs doit bénéficier d'une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être confrontée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

*Jean-Louis TURMAUD,
Maire de JANNEYRIAS*

*Pour votre sécurité,
conservez ce fascicule.*



Article L721-1 - Code de la sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »



Ce document peut être consulté sur le site de la mairie :
<http://www.janneyrrias.fr/>

Qu'est-ce qu'un risque majeur?

C'est un évènement potentiellement dangereux, se produisant dans une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.



Aléa : évènement naturel ou technologique potentiellement dangereux

Enjeu : personnes, biens, environnements pouvant être affectés par l'aléa

Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain,...)
- **Les risques technologiques** (industrie, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)
- **Les risques météorologiques** (sécheresse, crue, pluie, neige...)
- **Les risques sanitaires** (pandémie,...)

Un **risque** est dit **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **JANNEYRIAS** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteurs de votre propre sécurité.

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :



Mars 2021



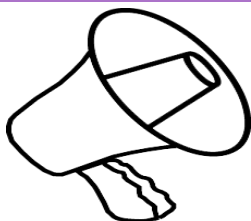
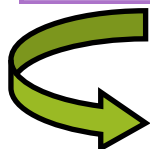
La sirène communale

Le début de l'alerte

En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri : L'alerte exercice sera donnée par la sirène, testée **chaque premier samedi du mois à onze heure**. Elle émet un son caractéristique en **une séquence d'1 minute et 41 secondes**. L'alerte en cas de danger, qui constitue le signal national d'alerte est une suite de **3 séquences d'1 minute et 41 secondes**.

A l'écoute du signal national d'alerte dans les communes soumises au risque nucléaire, il convient de rester à l'abri dans un local fermé, et de se mettre à l'écoute de la radio locale.

L'alerte en cas de danger prévisible (inondation, tempête, intempérie hivernale exceptionnelle). Selon des événements, et sur les recommandations de la préfecture, la mairie peut être amenée à donner des informations et consignes spécifiques - par des messages diffusés par hauts-parleurs - par des informations diffusées sur le **site internet de la mairie**: <http://www.janneyras.fr/>



Le porte-voix

embarqué sur le véhicule police municipale qui donnera les consignes complémentaires .

ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.



ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez dans le calme.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez (voir page 6) et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



La fin de l'alerte

Une fois le danger écarté : les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Autres moyens d'alerte

Le Panneau électronique d'information



Situé route de Crémieu à proximité du bâtiment paramédical, ce support peut apporter toute information utile dans le cas d'un évènement majeur.

Les radios locales



STATION	F.M
France Bleue Isère	101.8
France Inter	99.8
France Info	103.4 et 105.4
Europe 1	104.6
RTL	105
Radio Scoop	92
BFM radio	95.3



Mais également la **télévision France 3 Régional**

POINTS DE RASSEMBLEMENT A JANNEYRIAS



Population au sud de la route de Crémieu (517a) :
La salle des fêtes (place de l'Eglise).
Population au nord de la route de Crémieu (517a) :
Le gymnase Canopée (route de Villette, derrière l'école).

La Mairie étudie les différentes possibilités d'alerte des populations par SMS. Vous serez tenus informés dès que la décision aura été prise.

Pack sécurité

Au niveau individuel, un plan familial de mise en sûreté est conseillé. Afin d'éviter la panique lors d'un accident majeur, un tel plan préparé et testé en famille permet de mieux faire face en attendant les secours. Il comprend la préparation d'un KIT que nous décrivons ci-dessous.

Pack sécurité A PREPARER CHEZ SOI :

Placez l'ensemble dans un sac pouvant être rapidement emporté :



- le présent document DICRIM,
- une radio à piles,
- lampe de poche,
- un téléphone portable et sa batterie externe de chargement,
- bougies, allumettes ou briquet,
- matériel de confinement (ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater le bas des portes ...),
- nourriture et eau,
- couvertures, vêtements,
- papiers personnels,
- médicaments, petite trousse secours,
- comprimés d'iode et également traitement quotidien.

Pack sécurité A EMPORTER :

Liste non exhaustive



En savoir plus :

<http://www.risques.gouv.fr/>

<http://www.risquesmajeurs.fr/>

<http://www.isere.gouv.fr/>

<http://www.georisques.gouv.fr>

En cas d'incident dépassant les limites de son territoire ou de ses moyens, la commune sera appuyée par les services de l'État, ou sera amenée à les appuyer quand ceux-ci prendront le relais dans le commandement des opérations.



inondation lente

Risque inondation



En savoir plus :

<http://.georisques.gouv.fr>

2 types d'inondations existent :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique;
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.

3 types de phénomènes susceptibles de se produire à **JANNEYRIAS** :

- **les inondations de pied de versant** : présentes dans les dépressions lorsque le ruissellement s'accumule, ou au niveau et autour des marais;
- **le ruissellement de versant** : phénomène le plus présent sur la commune, mais dans des proportions relativement modestes par rapport à ce qui est observé sur le reste du département;
- **les glissements de terrain** : aucun indice d'activité rencontré, mais certaines pentes couvertes de moraine argileuse sont peut-être sensibles à de légers tassements de sol.



Moyens d'alerte : sirène communale, en cas de précipitations exceptionnelles non prévisibles.

Consignes de sécurité



Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur);
- Disposer d'un poste de radio à piles;
- Prévoir les gestes essentiels : amarrer les cuves, faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers, argent, médicaments (pour une éventuelle évacuation).



Pendant

- Fermer portes, fenêtres, aérations, ...
- Couper les alimentations en gaz et en électricité;
- Se réfugier dans les étages si possible;
- Écouter la radio (France bleue - les radios locales) et attendre les consignes des autorités.

Après

- Ne revenir à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Ventiler les pièces, éviter de mettre en route le chauffage;
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques;
- Chauffer ensuite dès que possible .

Dans tous les cas respecter les consignes des autorités

Rappel des bons réflexes



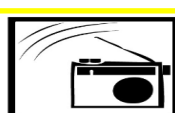
Coupez électricité et gaz



Fermez la porte et les aérations



Montez dans les étages



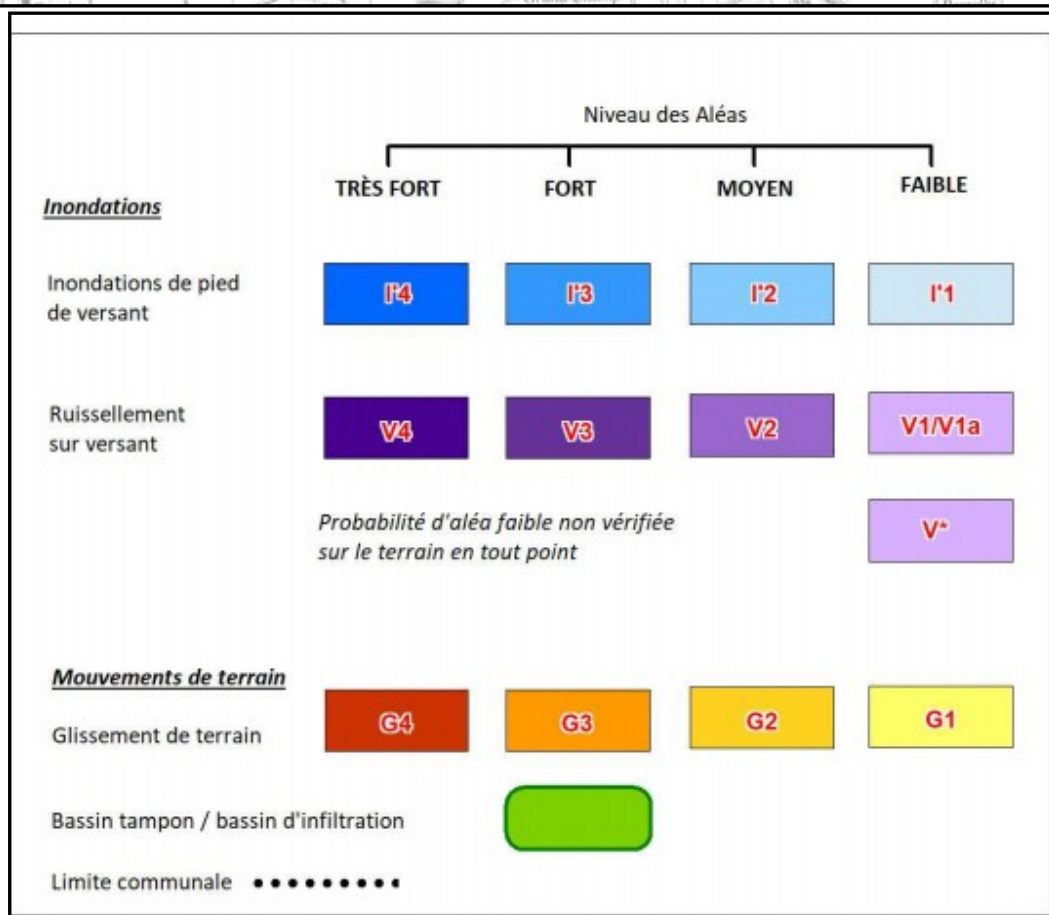
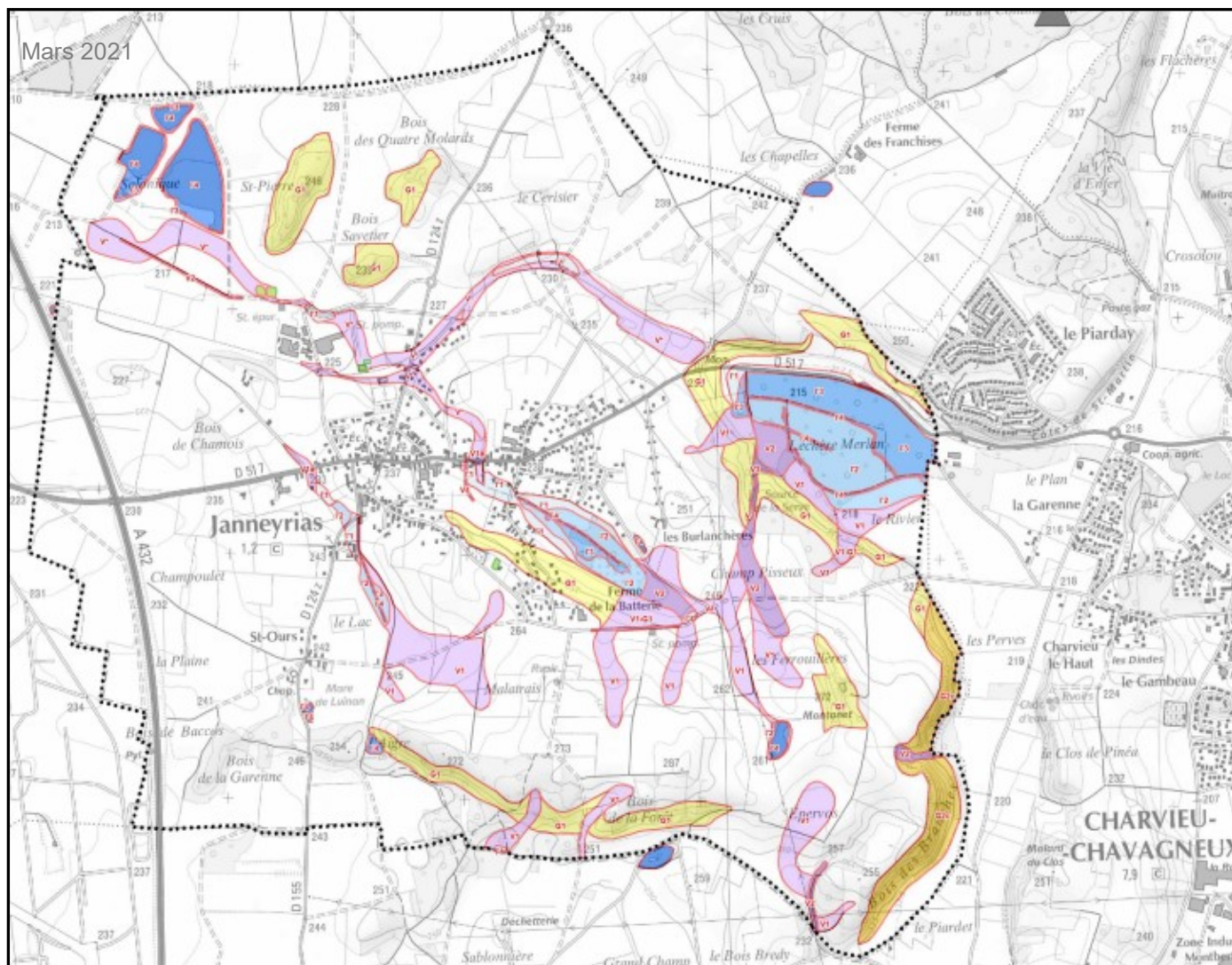
Écoutez la radio



Ne prenez pas votre véhicule



CARTE INONDATIONS ET MOUVEMENTS DE TERRAIN A JANNEYRIAS





transport de
marchandises
dangereuses

Mars 2021

Risque transport de matières dangereuses



En savoir plus :

<http://www.risques.gouv.fr/> <http://www.risques.gouv.fr/risques-technologiques/transport-de-matieres-dangereuses>

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ou par canalisation (pipeline) de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque par voie routière :

Normalement, les transports de matières dangereuses ne sont pas autorisés à transiter par les deux axes RD 517a et RD 124 qui traversent la commune.

Cependant, il suffirait qu'un chauffeur s'y engage, suite à une mauvaise information, dans ces voies de circulation bordées de nombreuses habitations. Il pourrait en résulter alors les principaux dangers suivants : l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

Les mesures de prévention :

Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

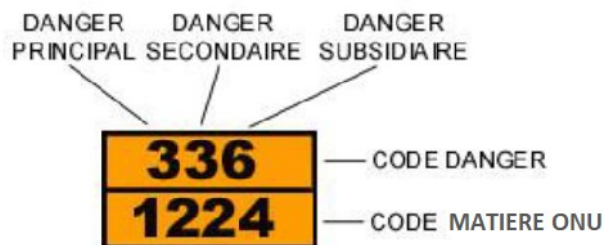
Des plans d'organisation départementale des secours, tels que les **Dispositions O.R.S.E.C. "Transport de Matières Dangereuses"** seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule;

Pour les marchandises emballées, le panneau orange reste vierge;

Pour les camions citernes, ce panneau est codifié comme suit:



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières qui au contact de l'eau dégagent des vapeurs inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières infectieuses



Matières radioactives



Matières corrosives



Les produits chauds (+100°C)



Autres dangers



Dangereux pour l'environnement

Risque transport de matières dangereuses (suite)

Consignes de sécurité


Avant

- Sachez identifier un convoi de matières dangereuses : panneaux et pictogrammes apposés à l'arrière du véhicule;
- Informez vous des dispositifs d'alerte (cf. pages 5 et 6)

Pendant

Si vous êtes témoin d'un tel accident :

- Protégez-vous et évitez un sur-accident;
- Appelez les secours : au 18, 17, 112, en précisant le lieu, le moyen de transport impliqué, le nombre de victimes et la nature du sinistre.
- Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtres, vasistas,...) car un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique;
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité;
- Suivez impérativement les consignes des autorités;
- Ne fumez pas. Evitez toute flamme ou étincelle suivant le risque d'explosion;

-  Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité; **En effet, l'école dispose d'un PPMS en cas de catastrophe. C'est la raison pour laquelle, dans un tel cas, il ne faut pas aller chercher ses enfants à l'école. Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer la sécurité des enfants. Ils sont informés des conduites à tenir et appliquent des consignes strictes en cas d'alerte. Vous pouvez faire confiance à l'établissement scolaire.**

Après

- A la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment;
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau, d'aliments, issus des zones contaminées et l'usage des sols.

Rappel des bons réflexes:

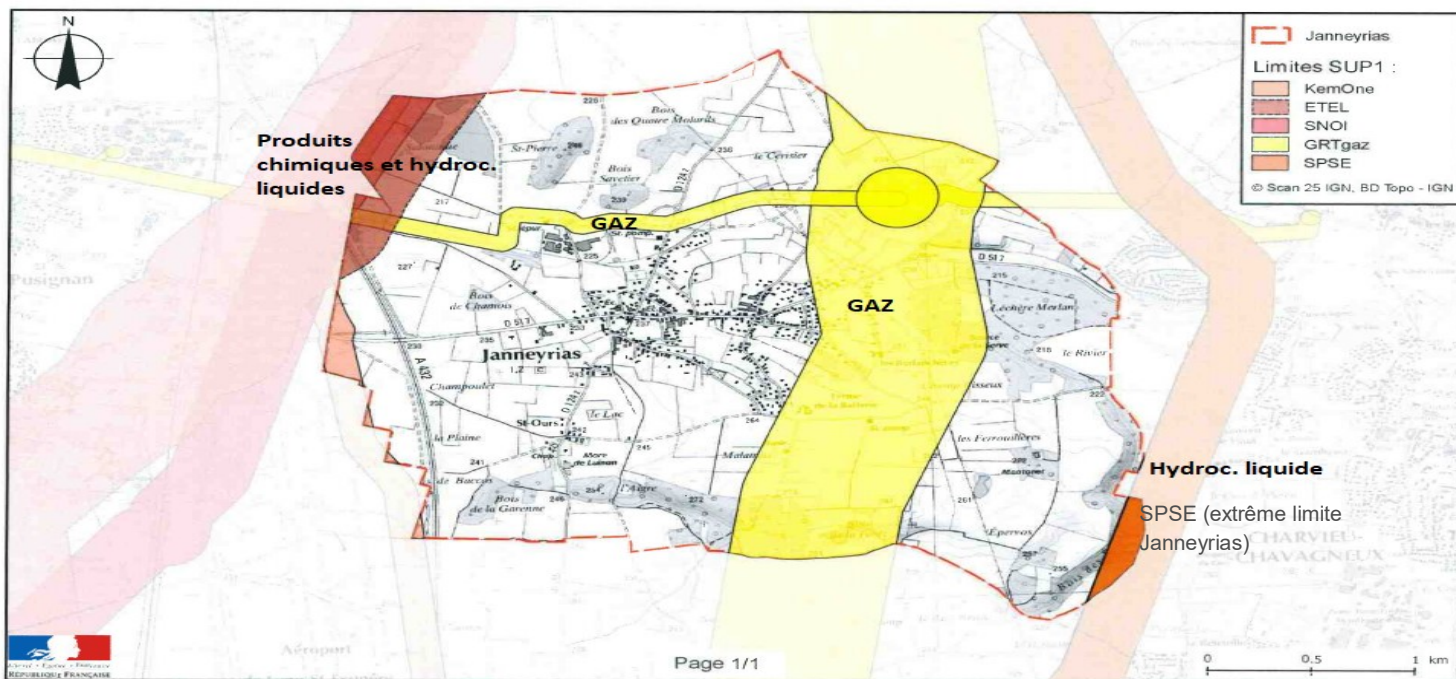


Le risque TMD par canalisations :

LE GAZ NATUREL, l'ETHYLENE, LE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE, LE CARBURANT.



Le transport de matières dangereuses par **canalisation** assure un maximum de sécurité de par sa conception et les moyens de contrôle et de surveillance dont il fait l'objet. Un accident peut survenir néanmoins (rupture, fuite, pollution, incendie...)



• Les consignes de sécurité :

En cas d'accident ou d'incident ou si vous êtes témoin d'une fuite ou d'une anomalie :

- Eloignez-vous le plus vite possible et à une bonne distance (**510 mètres minimum**);
- **DONNEZ L'ALERTE (18, 17, 112) après avoir repéré** une borne ou une balise sur le tracé de la canalisation où figure un **numéro d'urgence à composer** (photos ci-dessous);
- Ne fumez pas;
- N'utilisez pas de téléphone portable à proximité d'une fuite;
- Evitez de vous enfermer dans votre véhicule;



Pipeline ETEL
04.78.70.30.30



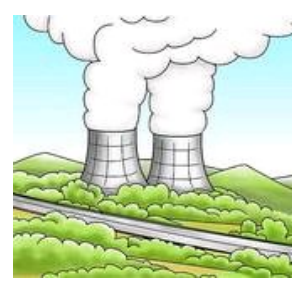
GRT GAZ
Numéro Vert
0800 24 61 02



KEM ONE
Chlorure de vinyle monomère
(St FONS-BALAN)
04.78.67.79.19



Risque nucléaire



Mars 2021



En savoir plus :

<http://www.irsn.fr/>

<http://https://www.gouvernement.fr/risques/risques-technologiques/accident-nucleaire>

L'accident nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Notre commune est située dans le périmètre de protection réflexe du Centre Nucléaire du BUGEY (rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire). En cas d'alerte nucléaire (sirène et automate d'appel), il est impératif de se mettre immédiatement à l'abri dans un bâtiment en dur.

Les mesures de prévention :

Des mesures préventives sont imposées aux centrales nucléaires.

Dans le cadre de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) départementale, un Plan Particulier d'Intervention a été élaboré par les pouvoirs publics, prévoyant l'organisation de crise qui serait mise en place en situation d'accident.



Désormais, tous les habitants de JANNEYRIAS doivent s'assurer qu'ils sont en possession de plaquettes d'iode de potassium, dosées à 65 mg. Ces comprimés doivent être conservés dans un endroit sec et accessible, accompagnés de la plaquette d'information qui leur a été remise. La prise de comprimés d'iode en cas de situation accidentelle doit se faire uniquement **à la demande du préfet**.

Les moyens de surveillance :

Une surveillance permanente de l'installation est exercée par la centrale du BUGEY et par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

La mairie de JANNEYRIAS a prévu dans son PCS, complémentaire au Plan ORSEC, différentes actions dont :

En cas de mise à l'abri :

- mettre des locaux à disposition pour les personnes ne résidant pas dans la commune dont la salle des fêtes, la salle des Glycines;
- relayer les consignes du préfet ;
- informer le préfet des difficultés rencontrées.

En cas d'évacuation :

- mettre à disposition des lieux désignés comme lieux de regroupement et les indiquer au service préfectoral chargé de la sécurité civile ;
- procéder à l'accueil au sein de ces locaux ;
- signaler les personnes isolées ou handicapées aux services de secours ;
- procéder au comptage dans les lieux de regroupement.

En cas de prise d'iode stable :

- relayer la décision du préfet de procéder à la prise d'iode.



Ce que vous devez faire en cas d'ACCIDENT NUCLEAIRE

Mars 2021

alerte nucléaire
je sais quoi faire !



Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction



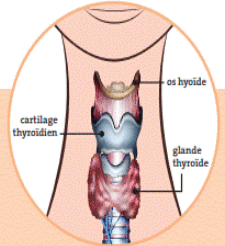
RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Il est impératif de conserver les comprimés d'iode :

- dans l'emballage d'origine,
- de les ranger dans un endroit accessible et facile à mémoriser, par exemple dans votre kit d'urgence,

- à une température ne dépassant pas 25°C et à l'abri de l'humidité,
 - hors de portée des enfants.
- Ces comprimés d'iode sont destinés à être utilisés dans des circonstances exceptionnelles. Ils ne doivent être pris qu'à la demande du préfet.

LA THYROÏDE :
une petite glande juste essentielle !



La thyroïde est une petite glande (environ 5 cm chez l'adulte) située sur le devant du cou. La thyroïde fabrique des hormones qui jouent un rôle essentiel chez l'humain : croissance, développement intellectuel... Elle a un rôle particulièrement important chez l'enfant, et ce, dès la vie intra-utérine. Quel que soit l'âge, ces hormones contrôlent le fonctionnement de l'organisme.

POURQUOI des comprimés d'iode ?

La prise d'iode stable est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient se produire en cas d'accident nucléaire.

De la conception des centrales nucléaires à leur exploitation, tout est mis en œuvre pour garantir une sécurité maximale. Le risque d'accident ne doit pas être négligé même s'il est très peu probable.

QU'EST-CE QUE L'IODE ?

L'iode est un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde. On le trouve dans l'eau et les aliments que nous consommons (poisson, viande, fruit, lait...). En cas d'accident, de l'iode provenant d'une réaction physique qui a lieu à l'intérieur du réacteur peut être rejeté dans l'environnement : il s'agit d'iode radioactif. Les comprimés d'iode sont des médicaments fabriqués avec de l'iode comparable à celui qui se trouve dans la nature et dans l'alimentation. On l'appelle l'iode stable.



LE RISQUE THYROÏDE limité efficacement

Comment un comprimé d'iode protège la thyroïde de l'iode radioactif ?

Respirer ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les jeunes.

Prendre la dose d'iode stable avant les rejets d'iode radioactif protège efficacement la thyroïde en la saturant et en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer.

La thyroïde est alors préservée.

QUAND DOIT-ON PRENDRE UN COMPRIMÉ D'IODE ?

L'iode stable doit être pris uniquement et immédiatement à la demande du préfet.

Son message sera diffusé à la radio (France Bleu, France Info, etc.), la télévision (France Télévisions) et sur le site internet de votre préfecture.



alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Vous entendez le signal d'alerte de la sirène, vous recevez une alerte sur votre téléphone

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

1

Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment



2

Je me tiens informé(e)



3

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



4

Je limite mes communications téléphoniques



5

Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction



6

Je me prépare à une éventuelle évacuation



DÈS AUJOURD'HUI :

- Assurez-vous de disposer de comprimés d'iode
- Consultez le Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de Production Electrique du BUGEY sur le site <http://www.ain.gouv.fr/plan-particulier-d-intervention-ppi-de-la-centrale-a5045.html>

PENDANT L'ACCIDENT vous entendez l'alerte :

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Ecoutez les consignes de sécurité diffusées par les pouvoirs publics via la radio (notamment France Bleue Isère ou Rhône, France Inter, radio Scoop, TV France 3...).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRES L'ACCIDENT :

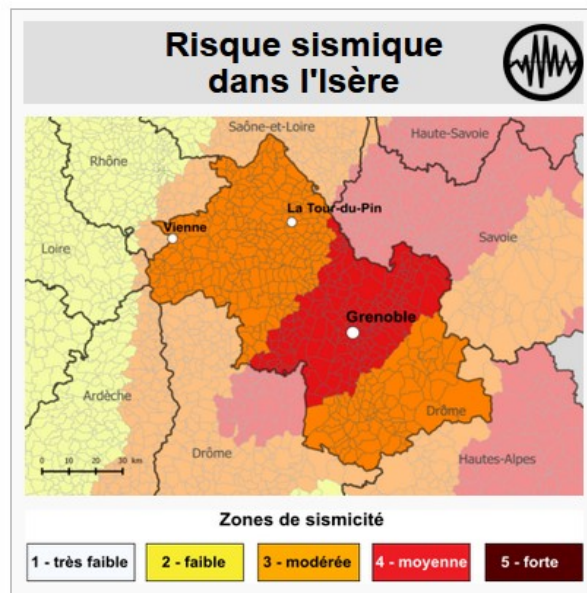
- Respectez les consignes données par les autorités via les médias.



Le risque sismique

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre. L'impact d'un tremblement de terre sur les biens et les personnes varie en fonction de la zone géographique (plus ou moins à risque), de la proximité de son foyer et de son épicentre, de sa magnitude, de son intensité, de la fréquence et de la durée des vibrations.

JANNEYRIAS est en zone de sismicité 3 (modéré)



Compte tenu de la brièveté du temps disponible, vous devez sortir de chez vous si le bâtiment n'est pas aux normes anti-sismiques. Assurez-vous cependant de l'évacuer très rapidement sans mettre votre vie en danger.

Consignes de sécurité

▶ **AVANT L'ÉVÉNEMENT**, quelques mesures de prévention :

- Les règles de construction parasismique obligatoires en zone 3 permettent de relativiser les dommages dus aux séismes;
- Fixez les appareils et meubles lourds;
- Renforcez l'accroche des cheminées et antennes de télévision sur la toiture;
- Identifiez les endroits les plus sûrs dans chaque pièce de votre habitation.

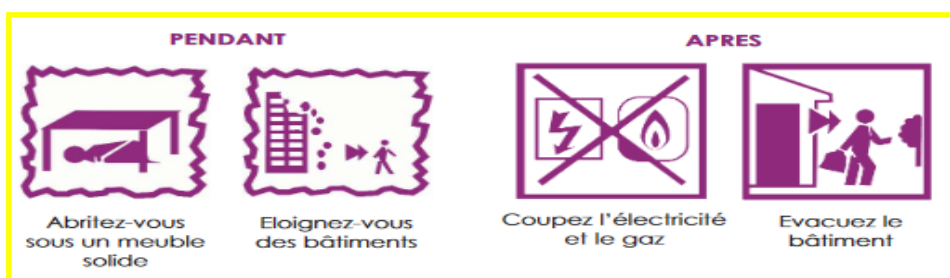
▶ **PENDANT L'ÉVÉNEMENT**

- **À L'INTERIEUR**, abritez-vous à l'angle d'un mur ou sous un meuble solide, ne prenez pas l'ascenseur;
- **À L'EXTERIEUR**, tenez-vous éloigné des constructions et des lignes électriques;
- **EN VOITURE**, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

▶ **APRÈS L'ÉVÉNEMENT**

- **EN CAS DE SÉISME DE FAIBLE INTENSITÉ**, aérez votre habitation. Vérifiez les réseaux (gaz, électricité). N'allumez pas de flamme et utilisez uniquement votre torche à piles;
- **EN CAS DE SÉISME IMPORTANT**, évacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses, coupez les réseaux si vous en avez la possibilité;
- **EN CAS D'ENSEVELISSEMENT**, manifestez-vous en tapant contre les parois et les tuyaux;
- Attendez l'autorisation avant de rouvrir les réseaux.

EN RESUMÉ :





Le risque lié au trafic aérien

Mars 2021

On entend par chute d'aéronef, un accident de vol lors duquel un aéronef s'écrase au sol et y cause des dégâts. Pour le trafic aérien, la sécurité absolue n'existe pas, quand bien même le niveau de sécurité est élevé. Chaque phase de vol présente des risques différents. La plupart des accidents ont lieu au décollage ou à l'atterrissage.

L'avion reste bien entendu le moyen de transport le plus sûr.



La proximité immédiate de l'aéroport de **Lyon Saint Exupéry** oblige à prendre en compte un éventuel accident d'aéronef, même si des couloirs spécifiques leur sont réservés. Un problème mécanique, une défaillance humaine ou une intempérie quelconque pourrait en être la cause.

Le rôle des Janneysien(ne)s est limité en ce cas précis à 3 actions :

PROTÉGER

mais sans mettre sa propre vie en danger.

ALERTER

SECOURIR

Le rôle des services de sécurité et de secours :

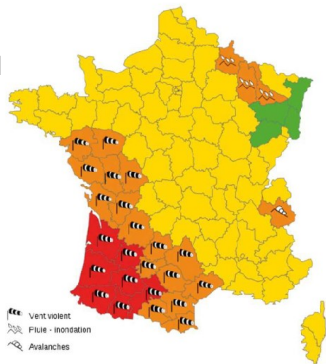
- Dans le périmètre immédiat, les sapeurs-pompiers de l'aéroport interviennent aux côtés de leurs collègues du centre de secours alerté.
- La gendarmerie a en charge de définir le périmètre de sécurité et de le faire respecter.
- Le Préfet peut déclencher le plan SATER (sauvetage aéro-terrestre), le plan Orsec ainsi que le plan NOVI (nombreuses victimes).
- Le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) contacte la Mairie pour la mise à disposition de la **salle communale** afin d'y ouvrir un **PMA (Poste Médical Avancé)**. Il y sera procédé au tri et aux premiers soins des victimes.
- La mise à disposition de certains matériels spécifiques par la Mairie peut être également requise.

Consignes de sécurité

- Ne pas se rendre sur les lieux du crash, le danger d'incendie et d'explosion dû au kérozène et aux différents fluides de l'aéronef existe.
- Ne pas utiliser les réseaux téléphoniques afin de les laisser libres aux forces de secours et d'intervention.
- Ne pas toucher aux victimes sauf urgence en cas d'incendie.
- S'écarter dès l'arrivée des secours (**distance d'au moins 300 mètres**).

**Rappel des
bons ré-
flexes**





Le risque climatique



En savoir plus :

<https://meteofrance.com/>

<https://vigilance.meteofrance.fr/>

Les phénomènes météorologiques peuvent entraîner des dangers pour la population. Toutes les communes sont potentiellement exposées aux risques météorologiques. Ces risques ont une intensité et une fréquence variables.

Quels sont les risques ?



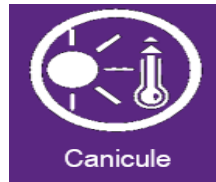
VENTS VIOLENTS



Neige - Verglas



Grand froid



Canicule

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins **deux fois par jour à 6h et 16h**. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les **prochaines 24 heures**. Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance :

Vert : Pas de vigilance particulière.

Jaune : Soyez attentifs ;

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Orange : Soyez très vigilants ;

Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Rouge : Une vigilance absolue s'impose ;

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



VENTS VIOLENTS

Mars 2021

Le risque VENT VIOLENT

Les consignes de sécurité

Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres.

Quelques mesures de prévention :

► AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Informez vous auprès de Météo France et consultez le site <https://vigilance.meteofrance.fr/>;
- Fixez les objets susceptibles d'être emportés;
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets;
- Identifiez les endroits les plus sûrs dans chaque pièce de votre habitation;
- Pour les agriculteurs : rentrez votre bétail et vos matériels agricoles.

► PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Informez vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités;
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision;
- Ne vous déplacez **qu'en cas de grande nécessité** (si vous êtes en voiture, roulez lentement).

► APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Prenez contact avec votre assurance en cas de dégâts matériels;
- Faites réparer ce qui peut l'être même sommairement (notamment votre toiture);
- Ne montez pas sur le toit.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.

Rappel des bons réflexes :



Ne partez pas en voiture



Réfugiez-vous à l'intérieur



S'informer de l'évolution de la situation.



Fermez portes et volets





Le risque NEIGE—VERGLAS

Les phénomènes de chutes de neige, de pluies verglaçantes ont, possiblement, des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (accidents de circulation, chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrements des toitures, chutes de branches...).

Consignes de sécurité



- Protégez-vous des chutes;
- Protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évités de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux);
- Évitez de circuler : en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux;
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre;
- Ecoutez la radio .

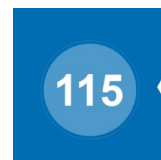


Le risque GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc...

Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électriques, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne...)

Consignes de sécurité



- Protégez vos canalisations et compteur d'eau;
- Évitez de vous déplacer;
- Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur;
- Écoutez la radio ;
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage;
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le **115** (n° d'urgence)

Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.



la Mairie : 04 78 32 02 43 la Police Municipale : 04 72 46 94 02

Le risque CANICULE



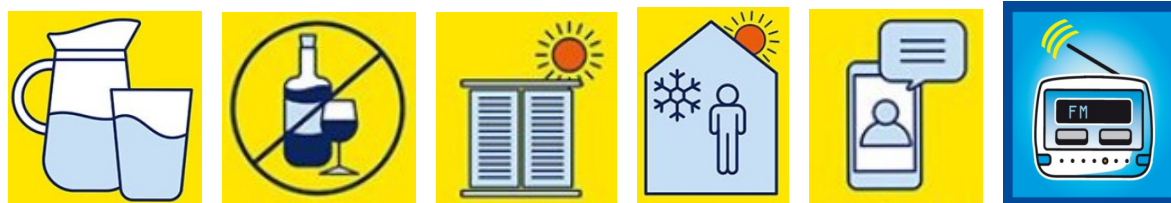
Le risque "**canicule**" désigne un épisode de **températures élevées, de jour comme de nuit**, sur une période prolongée. La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de trois jours. Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons...) sont particulièrement vulnérables. Lors d'une canicule, elles risquent une déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique ou encore un coup de chaleur. Les personnes en bonne santé (notamment les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur) ne sont cependant pas à l'abri si elles ne respectent pas quelques précautions élémentaires.

Les conséquences les plus graves sont:

- **La déshydratation** : les symptômes de la déshydratation qui doivent vous alerter : des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre, un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie.
- **Le coup de chaleur** : il doit être signalé aux secours dès que possible. Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement. On peut le repérer par : une agressivité inhabituelle, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance

Consignes de sécurité



- Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
- Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités



Le risque rupture ligne très haute tension 400 KV



En savoir plus : site <https://www.rte-france.com/>

JANNEYRIAS est traversée du sud au nord par la ligne électrique aérienne RTE de 400 KV (LA BOISSE—LE CHAFFARD 1).

Un évènement météorologique pourrait entraîner une rupture de câble présentant alors un risque élevé en cas de chute au sol.

Les principales situations à risque sont également :

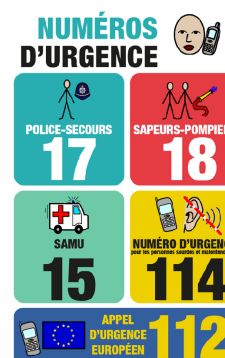
- Pratique de sports aériens ou de loisirs en extérieur;
- Utilisation d'un engin de grande hauteur (nacelle, grue, engin télescopique);
- Élagage et abattage d'arbres;
- Travaux sur façade ou sur toiture (échafaudage);
- Creusement d'une tranchée.

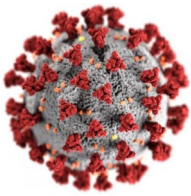
Le saviez-vous ? A proximité d'une ligne électrique, le danger existe dès lors que vous vous en approchez ou pointez un objet dans sa direction, sans même la toucher directement. En effet, le simple fait de s'en approcher trop près peut provoquer un arc électrique (également appelé "amorçage") et donc un risque d'électrocution !

Consignes de sécurité

1. Ne vous approchez pas de votre équipement susceptible d'être sous tension ou des câbles tombés au sol. Ne jamais toucher aux câbles tombés sur le sol, ainsi qu'à la végétation et au support. Du courant peut encore circuler même dans un câble coupé au sol. Des cycles de remise automatique du courant peuvent avoir lieu pendant plusieurs minutes.
2. Ne touchez pas directement une personne en contact avec une pièce métallique ou une ligne sous tension. Ne cherchez pas à décrocher un pratiquant perché sur une ligne.
3. Éloignez-vous de la zone dangereuse ainsi que toute personne à proximité.
4. **Prévenez les secours : les pompiers (18), la gendarmerie (17), le SAMU (15) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).**
1. **Appelez la Mairie : 04 78 32 02 43 et la police municipale : 04 72 46 94 02.**

Rappel des bons réflexes :





Pandémie et risques sanitaires

Mars 2021

En cas de pandémie ou d'épidémie de masse, les autorités sanitaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses apportées. Le maire peut être sollicité pour mise à disposition de moyens ou être amené à prendre certaines mesures préventives (exemple : interdiction de manifestations, de rassemblements...).

Le risque sanitaire peut être aussi :

- l'intoxication alimentaire;
- La pollution accidentelle ou intentionnelle de l'eau potable;

Rappel des bons réflexes

- Je m'informe sur la situation sanitaire;
- Je respecte les consignes des autorités;
- Je me lave les mains plusieurs fois par jour et pendant 30 secondes;
- Je porte le masque de protection lorsque les autorités le demandent.
- Je respecte la distanciation préconisée par les autorités.

Cas particulier de LA POLLUTION DE L'EAU POTABLE :

L'eau est sans conteste un des éléments vitaux les plus surveillés en France. Cette éventuelle pollution peut être d'origine naturelle, accidentelle ou volontaire. Elle se manifeste par l'introduction de produits toxiques ou d'éléments rendant l'eau impropre à la consommation, dans les nappes souterraines, les puits, les réservoirs ou le réseau de distribution.

Consignes de sécurité :

▶ AVANT

- Avoir une réserve d'eau en bouteille;
- Prendre connaissances des risques liés aux intoxications par l'eau du robinet (intoxication au plomb, virus, bactéries, hydrocarbures ...);

▶ PENDANT:

- Signaler à la Mairie la présence d'une eau ayant un goût, un aspect ou une couleur anormale;
- Ne pas continuer de boire une eau qui vous semble suspecte;
- Ecoutez les stations de radio locales (France Bleu Isère sur 101.8 FM);

▶ APRÈS:

- Se renseigner sur le point de distribution de l'eau potable;
- Gérer les stocks;
- Attendre le feu vert des autorités avant de boire l'eau du robinet.

Récapitulatif des conduites à tenir selon le risque

la Mairie : 04 78 32 02 43 la Police Municipale : 04 72 46 94 02

Le risque inondation



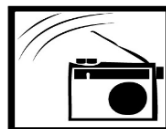
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Écoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Le risque transport matières dangereuses



Respectez
les consignes
des autorités



Écoutez
la radio 103.8
et 100.7 FM



Éloignez-vous de
la zone d'accident



Alertez les
secours



Mettez-vous
à l'abri



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne vous exposez pas
aux produits chimiques



Ne fumez pas



Ne vous exposez pas
aux flammes

Le risque nucléaire

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Vous entendez
le signal d'alerte de la sirène,
vous recevez une alerte
sur votre téléphone

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

1

Je me mets
rapidement à l'abri
dans un bâtiment



2

Je me tiens
informé(e)



3

Je ne vais pas
chercher mes enfants
à l'école



4

Je limite mes
communications
téléphoniques



5

Je prends de l'iode
dès que j'en reçois
l'instruction



6

Je me prépare à une
éventuelle évacuation



Le risque sismique

PENDANT



Abritez-vous
sous un meuble
solide



Eloignez-vous
des bâtiments

APRES



Coupez l'électricité
et le gaz



Évacuez le
bâtiment

Le risque lié au trafic aérien



Réfégez-vous à l'intérieur



Neige - Verglas



Grand froid



Canicule



Le risque rupture ligne électrique aérienne 400 KV



NUMÉROS D'URGENCE

 POLICE-SECOURS 17	 SECOURS-POMPIERS 18
 SAMU 15	 NUMÉRO D'URGENCE 114
 APPEL D'URGENCE EUROPÉEN 112	

DOCUMENT A CONSERVER

RISQUES CLIMATIQUES

DOCUMENT A CONSERVER